

Nombre de conseillers
En exercice : 27
Présents : 22
Procurations : 5
Suffrages exprimés : 27

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N°2023/D/04/7-5/053

OBJET : SUBVENTIONS 2023 AUX ASSOCIATIONS

Le 14 avril 2023 à 18h30, le Conseil Municipal de SELLES-SUR-CHER dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Stella COCHETON, Maire.

Date de convocation : le 7 avril 2023
Secrétaire de séance : Guy DOUSSAUD

Présents : Mesdames, Muriel BOISSONNET, Stella COCHETON, Angélique DUBÉ, Marie-José FERREIRA, Michelle GAUTHIER, Michelle MILLAN, Muriel PASQUER et Corine SERIEYS.

Messieurs Bruno BERNARD, Grégoire BERT, Éric BOURNY, Michel CEPERO, Guillaume CLERC, Guy DOUSSAUD, Stéphane GARREAU, Bruno GIRARD, Gérard MARGOTTIN, Pascal MASSON, Nicolas MARTINS, Georges MOUSSIER, Vincent SOMMIER et Claude TESSIER.

Absents ayant donné pouvoir : Mesdames Marie-Laure BERTHIER (pouvoir à Madame COCHETON), Magali BRIEUX (pouvoir à Madame DUBÉ), Suzanne DECHAMPS (pouvoir à Monsieur DOUSSAUD) Valérie PACAUD (pouvoir à Monsieur CLERC).

Monsieur Philippe CHAMARD (pouvoir à Monsieur MOUSSIER).

Après réunion de la Commission Municipale Associative, et avis favorable sur la proposition faite, Madame le Maire propose à l'assemblée délibérante de voter les subventions associatives de l'année 2023 selon le tableau ci-dessous.

Les élus étant membres du bureau d'une association ne doivent pas s'exprimer ni voter.

	LISTE DES ASSOCIATIONS	MONTANT DE LA SUBVENTION POUR 2023
1	Tennis Club	4 500 €
2	Pétanque club sellois	1 200 €
3	Associations des Randonnées Pédestres Selloises	600 €
4	Club de Tir sellois	1 300 €
5	Les Archers Sellois	900 €
7	Judo Club sellois	800 €
8	USS Hand Ball	5 100 €
9	Cyclisme Val de Cher Sologne	2 000 €
10	Cher Sologne Football	6 000 €
11	Selles Dojo Aikido	250 €
12	Théâtre "Les Enfants Terribles"	1 200 €
13	Photo Club Sellois	700 €
16	Modélisme Club Sellois (+ exposition)	1 600 €
17	Union Musicale Selloise	2 000 €
20	Association Tendanse	2 200 €
21	Groupement de Chasse de Selles sur Cher	500 €

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an ci-dessus.
Pour copie certifiée conforme et exécutoire,
Publié ce jour, le 20 avril 2023
Date de mise en ligne sur le site internet, le 20 avril 2023

REÇU EN PREFECTURE

le 20/04/2023

Application agréée E-legalite.com

	LISTE DES ASSOCIATIONS	MONTANT DE LA SUBVENTION POUR 2023
24	Association des Conciliateurs	50 €
25	UNSS Collège	400 €
27	Anciens Combattant UNC	150 €
28	AFN - UNC Selles Billy Gy	
30	Comité des Fêtes du Bourgeau	1 000 €
31	Souvenir Français	300 €
33	Boxing Club Sellois	1 000 €
43	Tennis de Table	700 €
46	Club d'Arts et Loisirs Créatifs (CALC)	500 €
48	Lycée de Boissay	80 €
49	Danse et Loisirs Sellois	200 €
51	Loisirs Sportifs Sellois (roller)	250 €
	Loisirs Sportifs Sellois (volley et Badminton)	100 €
53	Association de Prévention Routière	150 €
55	Les Compagnons Philippe de Béthune	1 800 €
56	CFA Indre et Loir	160 €
59	AOP Valençay	50 €
70	Athlétisme Club Sellois	1 300 €
72	Syndicat des Commerçants Marchés Loir et Cher	500 €
74	Fondation 30 millions d'amis	1 750 €
76	Cercle Généalogique	400 €
78	Sologne Environnement	100 €
80	Protection Civile	500 €
81	Luttons Contre Le Harcèlement Scolaire SUD 41	1 500 €
	Académie de Beaux-Arts du Centre de la France (ABACF)	850 €
	Ciné Selles	1 200 €
	Nirina	200 €
	Secours Catholique	3 000 €
	TOTAL	49 040 €

Après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité (Mesdames GAUTHIER et MILLAN ainsi que Messieurs MARTINS, MOUSSIER et SOMMIER étant membres du bureau d'une association se sont abstenus de voter) :

- De voter le versement des subventions de fonctionnement aux associations selon le tableau ci-dessus et selon les modalités habituelles.
- De donner pouvoir à Madame le Maire ou son représentant, à l'effet de passer et signer tous les actes nécessaires à la bonne réalisation des opérations

Le Maire, Stella COCHETON

Le Secrétaire de séance, Guy DOUSSAUD

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an ci-dessus.
 Pour copie certifiée conforme et exécutoire,
 Publié ce jour, le 20 avril 2023
 Date de mise en ligne sur le site internet, le 20 avril 2023

REÇU EN PREFECTURE
 le 20/04/2023

Application agréée E-legalite.com